



**PRÉFET  
DES CÔTES-  
D'ARMOR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction interdépartementale  
des routes Ouest**

### **ARRÊTÉ SP056**

portant réglementation temporaire de la circulation sur la RN 176  
sur la commune de Taden

**Le Préfet des Côtes d'Armor  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**VU** le Code de la Route ;

**VU** le Code de la Voirie Routière ;

**VU** le décret n°2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau routier national ;

**VU** le décret n°2006-634 du 16 mars 2006 portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I - 8ème partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 13 janvier 2020 donnant délégation de signature à Monsieur le Directeur Interdépartemental des Routes Ouest pour la gestion et l'exploitation du domaine public routier national ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 6 septembre 2021 portant subdélégation de signature à des fonctionnaires de la direction interdépartementale des routes Ouest pour la gestion et l'exploitation du domaine public routier national ;

**VU** l'avis du Conseil Départemental des Côtes d'Armor en date du 26 janvier 2022 ;

**Considérant** qu'il convient de réglementer la circulation des véhicules pour permettre le bon déroulement des travaux d'aménagement de la bretelle de sortie B3 pour Taden à l'échangeur Dombriand, dans le sens Saint-Brieuc vers Saint-Malo au PR 10+000 ;

# ARRÊTE

## **Article 1 : Mesures de police et d'exploitation**

*Restrictions de circulation:*

Sur la RN176, dans le sens Saint-Brieuc vers Saint Malo : fermeture de la bretelle de sortie B3 pour Taden à l'échangeur Dombriand au PR 10+000.

Itinéraires de déviation : RN176, bretelle de sortie B3 direction Dinard à l'échangeur La Grignardais (PR 5+700), demi-tour au giratoire, bretelle d'entrée RN176 direction Dinan à l'échangeur La Grignardais, bretelle de sortie direction Dinan centre à l'échangeur Saint Samson/Rance (PR 8+800), RD166 direction Dinan.

**Ces mesures s'appliquent 24h/24, y compris les week-ends, du lundi 21 mars 2022 à 9h00 au vendredi 1<sup>er</sup> avril 2022 à 16h00.**

La fermeture de la bretelle et le jalonnement de la déviation sont assurés par le CEI de Pleslin-Trigavou (Dirouest).

## **Article 2 : Publicité de l'arrêté**

Le présent arrêté sera affiché aux extrémités du chantier.

## **Article 3 : Infraction à l'arrêté**

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

## **Article 4 : Exécution de l'arrêté**

- Monsieur le Directeur Interdépartemental des Routes Ouest ;
  - Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie des Côtes d'Armor ;
  - Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Côtes d'Armor ;
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Rennes, le 26 janvier 2022  
Pour le Préfet et par délégation,

Adjoint à la Cheffe du  
Service Mobilité Trafic

Guillaume HERVE